

**Compte-Rendu de la réunion**  
**du Conseil Municipal du Jeudi 7 juillet 2022 à 20 h 30**  
**dans la salle du conseil municipal**

**Date de la convocation :** 02/07/2022

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur MIRAL Daniel, Maire

\*\*\*\*\*

Nombre de CM présents : 08

Absents excusés : 3

Absents représentés : 1

Quorum : atteint

\*\*\*\*\*

**Sont présents :**

Daniel MIRAL –	Maire
Michel GUY –	1 <sup>er</sup> adjoint
Magalie CASTANIER –	2 <sup>ème</sup> adjoint
Alain ROUX –	3 <sup>ème</sup> adjoint
Maurice POUILLE –	CM
Etienne PORTALIER -	CM
Jérôme PITOT –	CM
Yannick BUCHON –	CM

**Absent excusé :**

Julien BEC	CM
Julie FOUILLADE -	CM donne procuration à Jérôme PITOT
Thomas BONNET –	CM

**Secrétaire de séance désignée :** CASTANIER Magalie

**Ordre du jour**

- 1/ Achat parcelles succession Jourde au Sailhant
- 2) Achat licence boissons succession Jourde au Sailhant
- 3) Etude pour échange des lampadaires au bourg et au village de Gaymond
- 4) Attribution des travaux connexes aménagement foncier – Bilan CAO – Lot 2
- 5/ Attribution des travaux de voirie – Bilan CAO
- 6/ Biens de section : mise à jour des sections Ferval et Fontès
- 7) Dossiers employés communaux - réglementation
- 8) Emprunt travaux assainissement Village de Lacombe

**Informations – comptes rendus**

Travaux

- Location appartement
- Travaux de l'intérieur de l'église Saint Cirgues
- Maison Albisson Course

**Rapporteur :** M. Daniel MIRAL

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 mai 2022

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 19 mai 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, le PV de la séance du 19/05/2022.

**Rapporteur :** M. Daniel MIRAL

### **1/ Achat parcelles succession Jourde au Sailhant**

Monsieur le Maire indique que suite à un courrier adressé à Maître BESSE SABATIER, notaire à Saint-Flour, concernant la vente de terrains appartenant à la succession Jourde au Sailhant ; il est proposé à la commune d'Andelat de se rendre acquéreur de plusieurs parcelles sises sur le site de la cascade, et une dernière parcelle située près du pont de la SNCF pour un montant de 1250 euros, frais en sus.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale, à **9 voix POUR (dont 1 procuration) :**

- décide de se rendre acquéreur des parcelles présentées,
- valide le montant de 1250 euros pour l'acquisition de cet ensemble de terrains ; tous les frais liés (notaire, etc...) sont à la charge de la commune.
- donne tous pouvoirs et toutes signatures à Monsieur le Maire pour que cette affaire aboutisse.

**Approbation par l'assemblée municipale : 9 voix Pour dont 1 procuration - 1 Délibération à prendre**

### **2/ Achat de la licence boissons IV de la succession Jourde au Sailhant**

Monsieur le Maire informe que suite à un courrier adressé à Maître BESSE SABATIER, Notaire à Saint-Flour, concernant la vente d'une licence boissons IV appartenant à la succession Jourde au Sailhant ; il a été proposé la somme de : 3 000 euros, frais en sus.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale, à **9 voix POUR (dont 1 procuration) :**

- décide de se rendre acquéreur de cette licence IV,
- valide le montant de 3000 euros pour l'acquisition de cette licence IV ; tous les frais liés (notaire, etc...) sont à la charge de la commune.
- donne tous pouvoirs et toutes signatures à Monsieur le Maire pour que cette affaire aboutisse.

**Approbation par l'assemblée municipale : 9 voix Pour dont 1 procuration - 1 Délibération à prendre**

### **3/ Etude pour échange des lampadaires au bourg et au village de Gaimont**

Monsieur le Maire informe que les lampadaires au bourg et au village de Gaymond datent des années 2001/2003, installés lors de la 1ère tranche des travaux de cœur de village.

Ces lampadaires sont très énergivores et la consommation en électricité engendre un coût qui devient très onéreux, surtout avec la conjoncture actuelle.

Un échange par des lampadaires LED 53W est conseillé par les services du Syndicat d'électricité du Cantal.

Le montant des travaux s'élèverait à la somme de : 24 200 euros.

Une subvention de 12 100 euros (50%) serait attribuée.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale, à **9 voix POUR (dont 1 procuration) :**

- décide d'effectuer le changement proposé par le SDE du Cantal
- valide le devis présenté de 24 200 euros avec une prise en charge de 50 % soit 12 100 €
- donne tous pouvoirs et toutes signatures à Monsieur le Maire pour que cette affaire aboutisse.

**Approbation par l'assemblée municipale : 9 voix Pour dont 1 procuration - 1 Délibération à prendre**

#### **4/Attribution des travaux de voirie : Lacombe et Route Savignac**

Monsieur le Maire informe que l'ouverture des plis de l'appel d'offre du programme de voirie 2022 (Village de Lacombe et route de Savignac) a été effectuée par la commission communale d'appel d'offres.

- 2 entreprises ont soumissionné : Entreprise MARQUET ST FOUR et Entreprise SOTRAP ANDELAT

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale, à **9 voix POUR (dont 1 procuration)** :

- valide le choix de la commission communale d'appel d'offre et retient l'entreprise MARQUET de Saint-Flour par une proposition d'un montant de 56 704.50 € HT (village de Lacombe) et 67 291,40 € HT (Route de Savignac).
- donne tous pouvoirs et toutes signatures à Monsieur le Maire pour concrétiser ces marchés.

**Approbation par l'assemblée municipale : 9 voix Pour dont 1 procuration - 1 Délibération à prendre**

#### **5/ Attribution des travaux environnement du remembrement – Lot 2**

Monsieur le Maire informe que la commission communale d'appel d'offre n'a retenu aucune entreprise et demande que des négociations soient réalisées auprès des deux entreprises qui ont soumissionné : STE – COURNON et Bois et paysages - 15 AURILLAC

#### **6/ Biens de section : mise à jour des sections Ferval et Fontès**

Monsieur le Maire souhaite une mise à jour de l'utilisation des parcelles appartenant à la section de Ferval et à la section de Fontès soit entreprise.

#### **7/ Dossier employés communaux - réglementation**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comité technique du CDG 15 a rendu son avis le 9 juin 2022, sur le dossier de suppression de deux postes d'adjoint technique territorial principal l'un de 1<sup>ère</sup> classe et l'autre de 2<sup>ème</sup> classe. Il rappelle les motifs des suppressions de poste qui sont liées, pour l'une, au dernier recrutement effectué par voie de mutation, au grade d'adjoint technique et pour l'autre à la création d'un autre poste d'adjoint technique qui sera pourvu prochainement.

Une réorganisation des services techniques est en cours.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale, à **9 voix POUR (dont 1 procuration)** :

**Considérant** l'avis favorable du comité technique rendu le 9 juin 2022 sur la suppression de 2 postes en raison de la réorganisation du service technique :

- décide de supprimer les 2 postes précités,
- donne tous pouvoirs et toutes signatures à Monsieur le Maire pour ces dossiers.

**Approbation par l'assemblée municipale : 9 voix Pour dont 1 procuration - 1 Délibération à prendre**

## 8/ Emprunt travaux assainissement village de Lacombe

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée des démarches entreprises auprès de différents organismes financiers afin d'obtenir une proposition de prêt de 60 000 euros à taux fixe. Actuellement aucune banque ne peut proposer un taux fixe.

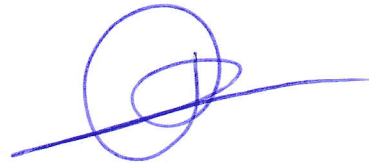
## 9/ Informations – comptes rendus :

Monsieur le Maire rend compte des affaires suivantes :

- sur les différents travaux sur la commune
- L'intérieur église Saint Cirques
- Location maison Tardieu au Sailhant : des locataires ont été trouvés
- Maison Albisson Course : recherches des subventions possibles afin d'établir un plan de financement

Fin de la séance : 23 h 15

La secrétaire de séance,  
**CASTANIER Magalie**



.....